

**Michelle Palandre**  
Conseillère municipale de Givors  
Présidente du groupe "Le Défi givordin"  
39 rue Gambetta  
69700 Givors

Madame Christiane Charnay  
Maire de Givors - Hôtel de Ville  
Place Camille Vallin BP 38  
69700 Givors

Givors, le 19 décembre 2018

**OBJET : mise en œuvre du jugement 1701755 du tribunal administratif annulant la protection fonctionnelle de M. Passi**

Madame la maire,

Vous avez été destinataire du jugement 1701755 du tribunal administratif qui annule la délibération No 34 du conseil municipal du 7 février 2017 ayant irrégulièrement accordé la protection fonctionnelle à M. Passi dans son procès en correctionnelle pour prise illégale d'intérêt.

Comme vous l'avez appris par nos soins lors d'une précédente affaire, et contrairement à vos assertions dans la presse à l'époque, une éventuelle saisine de la cour administrative d'appel ne suspend pas un jugement du tribunal administratif qui doit être immédiatement appliqué.

Je vous demande donc de saisir immédiatement M. Passi par lettre recommandée afin de lui demander de rembourser la commune des frais de justice qu'elle a indûment réglée à sa place, ceci dans les plus brefs délais. Afin que les Givordines et les Givordins soient informés de cette démarche, je vous demande de publier cette lettre dans le Vivre à Givors.

Sans réponse de votre part dans un délai d'un mois, je me verrai contrainte de saisir la Direction Régionale des Finances Publiques afin qu'elle interpelle M. Passi par voie d'huissier pour le remboursement à la commune.

Je vous prie d'agréer, madame la maire, l'expression de mes sentiments distingués.

**Michelle Palandre**  
**Conseillère municipale de Givors**  
**Requérante dans le jugement No 1701755 du tribunal administratif**